



Département de la Drôme
Commune de Venterol

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 6 JUILLET 2015

~~~~~

Date de convocation : 30 juin 2015

L'an deux mille quinze, le six juillet à vingt heures trente, le conseil municipal convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Dominique JOUVE, Maire.

Les conseillers en exercice étaient présents, sauf Manuel IMBERT qui a donné procuration à Marie-Anne LAPORTE, Patrice DUC qui a donné procuration à Maryse BONNEVIE, Pierre LAURENT qui a donné procuration à Dominique JOUVE, Patrick BLANCHET qui a donné procuration à Paul RENOUD GRAPPIN et Cécile MORIN, absente excusée.

Madame Martine TOURRE a été nommée secrétaire de séance.

### 1) **Procès-verbaux des séances précédentes**

Après lecture par les conseillers, le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> juin 2015, est approuvé à l'unanimité.

### 2) **Démission d'une conseillère municipale**

Le maire informe les élus qu'il a reçu verbalement et par courrier la démission de Mme Cécile MORIN, pour raisons personnelles. L'ensemble des élus regrette cette décision mais comprend les motivations.

### 3) **Ralentisseur quartier de Novézan- délibération**

Le Maire rappelle le projet d'installer un ralentisseur type dos d'âne, suite aux nombreuses plaintes d'excès de vitesse sur la voie départementale dite « route de Novézan ». Des entreprises ont été sollicitées, mais un seul devis reçu, celui de l'entreprise Brun : la mise en place d'un ralentisseur en enrobé largeur de 4ml et hauteur de 10 cm, signalisation comprise, est proposé pour un montant de 2200 € HT.

Avis favorable de l'ensemble du conseil municipal.

### 4) **Dossiers en cours**

- Dotation Cantonale : suite aux dossiers déclinés dans la précédente séance, une réunion des Maires aura lieu le 7 juillet prochain à Venterol pour transmettre aux communes la répartition des subventions par communes, ainsi que celle des amendes de police. Le Maire inscrira donc le projet de ralentisseur à Novézan au titre des amendes de police.
- Enquête publique DUP : l'enquête est en cours et se termine le mercredi 7 juillet prochain.
- Bistrot de Venterol : la négociation avec un éventuel acheteur n'a pas abouti, la situation est donc au point mort, et le bistrot restera fermé pour une durée indéterminée.

- Dossier accessibilité : Maryse Bonnevie et Martine Tourre ont travaillé sur le déroulement du programme des travaux à réaliser sur les établissements communaux recevant du public : l'année 1 sera consacrée au réaménagement des locaux de la mairie, l'année 2 aux toilettes publiques et la salle des fêtes, l'année 3 aux travaux de mise à l'accessibilité des locaux de l'école. Cet agenda sera présenté en septembre au Préfet.
- Projet terrain Saint Jean de logements sociaux : l'organisme DAH a mandaté un prestataire pour présenter à la municipalité un avant-projet d'occupation des terrains. Cette étude sera ensuite intégrée au futur PLU.
- AEFA : bonne nouvelle, le Département a autorisé la restructuration et l'extension du Foyer Charles Gounot (dit Survialle) sur son terrain actuel.
- Ecole : bilan de l'année scolaire 2014-2015 fait en conseil d'école. Claudie Lee est officiellement Directrice, un nouvel instituteur Yannick Chapelain a été nommé pour la rentrée 2015-2016 pour les classes du cycle 3.

Soixante dix enfants au moins sont attendus pour cette rentrée, qui verra la mise en place de deux services à la cantine, compte tenu de l'augmentation du nombre d'inscrits.

Le Maire souligne le dévouement des élues qui ont remplacé au pied levé le personnel absent à la cantine pendant l'année scolaire qui se termine. Ils les remercie chaleureusement.

Des travaux d'été sont prévus dans l'école : réfection de la classe maternelle (peinture), achat de mobilier supplémentaire (tables, chaises, table de décharge) et d'ordinateurs. Du matériel a également été commandé pour la cantine.

- Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales : une réunion du comité syndical aura lieu le 8 juillet à Sahune. Les maires y sont invités.

Le maire évoque lettre du préfet rappelant l'interdiction d'apposer des panneaux publicitaires sur les bords de route et leur suppression définitive le 27 janvier 2017. Les enseignes seront dorénavant soumises à autorisations du préfet et du PNR BP.

- TAPS : le premier bilan de fonctionnement de la garderie et des ateliers périscolaires pour 2014 indique 28809 € pour l'année, desquels on doit déduire 14988 € de recettes (participation financière des parents, subvention CAF et MSA).
- Travaux de réseaux et voirie à Venterol : les travaux programmés sont tous terminés. Un reliquat de budget permet de rénover les réseaux de la rue de la Pusterle. Le chantier est en cours.
- Réseau Cigale : un accès internet en wifi a été installé à la mairie par la CCVE. L'accès est gratuit. Il est possible de se connecter sur une centaine de mètres autour de la mairie. L'inauguration aura lieu le 16 juillet à Venterol à 17 heures, organisée par la CCVE.
- Projets étudiés par la municipalité : remettre en état les tilleuls de l'avenue de la Gare, proposition de l'ASOFT d'installer une antenne à l'année sur la commune.
- Forum des associations le 5 septembre à Venterol. Renseignements auprès de Marie-Anne LAPORTE.
- Réunion de la commission sentier : une « voie verte » a été ouverte de Sahune à Nyons et de la croisée des chemins à Saint Maurice. Une étude est en cours sur la commune vers la Combe de Sauve.
- Une série d'expositions photographiques est programmée dans la CCVE à l'automne. Il y en aura bien sûr une à Venterol, notre commune étant à l'initiative de ce projet.

**La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au lundi 7 septembre 2015 à 20h30.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.